



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025/29

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Date de la convocation :  
**Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

Nombre de membres composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers en exercice : **22**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. GONZALEZ**

#### EXPOSE

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFIRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, adjoints au Maire, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

**ETAIENT ABSENTS** : Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, conseillers municipaux

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025, il est opportun d'examiner les crédits budgétaires ouverts en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2025.

#### I. Présentation générale du budget et situation financière en 2025

##### 1. Les grandes masses budgétaires

Le budget primitif 2025, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 161 539,87 € en augmentation de 30,42% par rapport à 2024.

	2024	2025	Evolution 2024-2025
Fonctionnement	3 139 087,76 €	4 562 243,81 €	45,34%
Investissement	3 885 340,92 €	4 569 107,06 €	17,60%
<b>TOTAL</b>	<b>7 024 428,68 €</b>	<b>9 131 350,87 €</b>	<b>29,99%</b>

##### 2. L'épargne

L'épargne brute constitue **la ressource interne dont dispose la commune** pour financer ses investissements de l'exercice.



		2025
Recettes réelles de Fonctionnement		4 121 305,04 €
Dépenses réelles de Fonctionnement		2 627 071,98 €
<b>Epargne Brute</b>		<b>1 494 233,06 €</b>

La part des recettes de fonctionnement (taux d'épargne brute) qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette s'élève en 2025 à 36.26%. Ce taux est supérieur de 26.26 points au seuil d'alerte de 10%.

Les objectifs poursuivis d'augmentation de l'épargne brute et de désendettement de la commune initiés depuis l'exercice 2022 conduisent aujourd'hui à un retour à une situation saine qui devra être poursuivie durant les prochains exercices.

## II. Présentation analytique du Budget Primitif 2025

### a) Section de fonctionnement :

#### Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025

##### **Les dépenses Réelles de fonctionnement sont estimées à 2 627 072 € pour l'exercice 2025**

Comparées au réalisé 2024 (2 692 515 €), elles connaissent une variation de -2.43%. Cette baisse est due à l'incertitude et l'instabilité de l'économie actuelle.

OBJET	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025
011 - Charges générales	705 835,51 €	732 757,62 €	3,81%
012 - Charges de personnel	1 497 659,99 €	1 530 385,19 €	2,19%
014 - Atténuations de produits	1 388,00 €	1 388,00 €	0,00%
65 - Subventions et participations	240 565,36 €	240 791,31 €	0,09%
66 - Charges financières	247 019,79 €	121 749,86 €	-50,71%
67 - Charges exceptionnelles	45,90 €		-100,00%
<b>Dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>2 692 514,55 €</b>	<b>2 627 071,98 €</b>	<b>-2,43%</b>
023 - Virement à la section d'Investissement	357 198,00 €	1 928 493,27 €	
042 - Opérations ordre transfert entre sections		6 678,56 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 049 712,55 €</b>	<b>4 562 243,81 €</b>	

#### ➤ 011 -Charges à caractère général : +3.81%

Ce chapitre représente 27.89% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. Il augmente de +3.81%, par rapport à 2024, pour répondre à une inflation toujours présente.

#### ➤ 012 – Charges de personnel : +2.19%

Ce chapitre représente 58.25% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant prévu en matière de dépenses de personnel s'élève à 1 530 385 € contre 1 497 660 € en 2024, afin d'également tenir compte de l'inflation, notamment celle de l'avancement d'échelon des agents, de la revalorisation du point d'indice et du SMIC.



## ➤ 65 – Autres charges de gestion courante ou subvention et participation : +0.09%

Ce chapitre représente 9.17% des dépenses de fonctionnement.

Il est relativement stable par rapport à 2024.

## ➤ 66 – Charges financières : -50.71%

Une forte diminution des charges financières est prévue au budget 2025.

Cette diminution est due au fait que les emprunts sont remboursés mais également au fait que 2024 a été le premier exercice où les intérêts courus non échus sont inscrits. En 2025, ces derniers sont régularisés.

Il est rappelé que les intérêts courus non échus sur emprunt correspondent aux intérêts dus par la commune mais qui n'ont pas encore été payés à la clôture de l'exercice.

## ➤ 042 - Opérations ordre transfert entre sections

Ce chapitre représente les dotations aux amortissements, dont la pratique est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

La somme de 6 678,56 € a ainsi été prévue au budget 2025.

### Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2025

#### **Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 4 121 305 € pour l'exercice 2025**

Réalisées à hauteur de 3 703 903,81 € en 2024, elles devraient connaître une progression de +11.27%.

OBJET	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025
013 - Atténuations de charges	100 580,43 €	102 592,03 €	2,00%
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	210 575,00 €	223 500,00 €	6,14%
73 - Impôts et taxes	2 654 487,37 €	381 158,04 €	0,64%
731 - Fiscalité locale (M57)		2 290 294,68 €	
74- Dotations et participations	687 435,62 €	684 391,25 €	-0,44%
75 - Autres produits de gestion courante	37 794,23 €	38 699,04 €	2,39%
77 - Produits exceptionnels	13 031,16 €		-100,00%
77 - Produits spécifiques (M57)		400 670,00 €	
<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>3 703 903,81 €</b>	<b>4 121 305,04 €</b>	<b>11,27%</b>
042 - Opérations ordre transfert entre sections		987,57 €	
R002 - Excédent de Fonctionnement reporté N-1	11 069,60 €	439 951,20 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 714 973,41 €</b>	<b>4 562 243,81 €</b>	

## ➤ 013 – Atténuations de charges : +2.00%

Ce chapitre est constitué des remboursements sur rémunérations du personnel. Afin de répondre à l'inflation, une hausse de 2.00% est prévue.

Pour l'ensemble du budget 2025, ce chapitre qui représente 5.38% des recettes réelles de fonctionnement connaît une augmentation de 12 925 €.

Cette augmentation est principalement due à l'inscription de la vente de concessions dans les cimetières pour 13 500€.

Les redevances garderie et cantine restent stables.

#### ➤ 70 – **Produits des services : +6.14%**

Ce chapitre représente 64.82% des recettes réelles de fonctionnement. L'inscription budgétaire 2025 s'élève à 2 671 452.72 €, en augmentation de 16 965.35 €.

Cette hausse est cependant minimisée par la volonté de la commune de redescendre de 3 points le taux de Taxe Foncière Bâtie, soit 26.04% au lieu de 29.04% et d'annuler la majoration de la taxe d'habitation, soit -30%. En effet, cette hausse avait été prévue indépendamment des révisions des bases fiscales effectuées par les services fiscaux.

#### ➤ 73 – **Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale : +0.64%**

Ce chapitre représente 16.49% des recettes réelles de fonctionnement.

Il intègre la Dotation globale de Fonctionnement attribuée à hauteur de 571 928 € (information reçue le 31.03.2025) ainsi que le forfait communal acquitté par les autres communes.

#### ➤ 77 – **Produits spécifiques**

Ce chapitre représente 9.72% des recettes réelles de fonctionnement.

Il concerne la vente de biens fonciers prévus en 2025 par la commune.

#### ➤ 042 - **Opérations ordre transfert entre sections**

Comme évoqué précédemment, la commune est dans l'obligation de pratiquer les amortissements sur les immobilisations nouvellement réalisées.

Les subventions qui ont financé ces biens amortissables peuvent être amorties au même rythme que les biens et, ainsi, réduire la charge de l'amortissement.

Dans ce cadre, la somme de 987.57€ est alors inscrite au BP 2025.

#### **b) La section d'investissement**

##### **Les dépenses d'Investissement du budget primitif 2025**

Les engagements municipaux pour ce nouvel exercice tels que décrits ci-après se traduisent par la continuité des opérations engagées sur les exercices précédents et l'engagement d'opérations nouvelles.

**Les dépenses d'investissement sont estimées à 4 569 107 € pour l'exercice 2025.**

Il est rappelé que les efforts de la commune pour continuer à améliorer ses ratios financiers doivent perdurer.

Pour cette raison en 2025, les dépenses d'investissement sont maîtrisées. Elles sont limitées aux investissements estimés prioritaires tout en achevant les équipements en cours et en priorisant les dépenses urgentes ou résultant d'une obligation légale ou réglementaire.

Les dépenses d'équipement augmentent de 42.23%, notamment par rapport aux nouveaux projets importants comme la réhabilitation et l'extension de la mairie du village et de sa place attenante.

Réception par le préfet : 10/04/2025  
Publication : 10/04/2025

OBJET	BP 2024 + RAR	BP 2025 + RAR	Evolution 2024-2025
Pour l'autorité compétente par délégation.	- €	25 000,00 €	
20 - Immobilisation incorporelles	170 373,60 €	580 141,52 €	240,51%
21 - Immobilisations corporelles	1 820 533,20 €	2 226 464,24 €	22,30%
<b>Dépenses Equipment</b>	<b>1 990 906,80 €</b>	<b>2 831 605,76 €</b>	<b>42,23%</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	4 042,61 €	-19,15%
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 118 600,00 €	1 216 021,65 €	8,71%
020 - Dépenses imprévues	30 000,00 €		-100,00%
<b>Dépenses Financières</b>	<b>1 153 600,00 €</b>	<b>1 220 064,26 €</b>	<b>5,76%</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>3 144 506,80 €</b>	<b>4 051 670,02 €</b>	<b>28,85%</b>
D001 - Solde d'exécution négatif reporté N-1	740 834,12 €	517 437,04 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 885 340,92 €</b>	<b>4 569 107,06 €</b>	<b>17,60%</b>

#### ➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Ce chapitre est relatif aux logiciels, sauvegarde et plus généralement à la mise en œuvre du réseau téléphonique et informatique.

#### ➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : +240.51%

Cette progression est simplement dû au fait que les nouvelles opérations d'investissement pour 2025, prévues que sur l'exercice, ne sont plus comptabilisées en 23.

#### ➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

La part des restes à réaliser 2024 reportés sur 2025 représente 33.69% du chapitre 23, les 66.31% autres étant consacrés aux nouvelles inscriptions.

BP 2025	
Restes à réaliser 2313	750 056,35 €
Nouvelles inscriptions 2025	1 476 407,89 €
<b>Total chapitre 23</b>	<b>2 226 464,24 €</b>

Les opérations d'investissement sont annexées au présent rapport.

Elles sont présentées dans un **PPI Plan Pluriannuel d'Investissement**, tant en dépenses qu'en recettes.

Ce PPI s'inscrit dans la volonté de la commune d'opérer une **gestion pluriannuelle**, dite **AP/CP**.

#### ➤ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Le chapitre 16 comprend le capital de la dette à rembourser au cours de l'exercice.

Pour l'exercice 2025, il s'élève à 1 216 021,65 € dont :

- 216 021,65 € au titre des annuités de la dette,



## Les recettes d'investissement du budget primitif 2024

OBJET	BP 2024 + RAR	BP 2025 + RAR	Evolution 2024-2025
13 - Subventions d'investissement	1 427 555,73 €	850 657,84 €	-40,41%
16 - Emprunts et dettes assimilés	900 000,00 €	48 481,29 €	-94,61%
<b>Recettes Equipment</b>	<b>2 327 555,73 €</b>	<b>899 139,13 €</b>	<b>-61,37%</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	323 000,00 €	258 967,00 €	-19,82%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	877 587,19 €	582 507,66 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	900 000,00 €	
<b>Recettes Financières</b>	<b>1 200 587,19 €</b>	<b>1 741 474,66 €</b>	<b>45,05%</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>3 528 142,92 €</b>	<b>2 640 613,79 €</b>	<b>-25,16%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	357 198,00 €	1 928 493,27 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 885 340,92 €</b>	<b>4 569 107,06 €</b>	<b>17,60%</b>

### ➤ Chapitre 13 – Les subventions d'Investissement : -40.41%

Ce chapitre représente 32.59 % des recettes d'investissement 2025 et s'élève à 850 657.83 € en baisse de -40.41%.

Cette chute s'explique par le fait que les demandes de subventions, non encore attribuées, ne sont pas inscrites au budget.

### ➤ Chapitre 16 – L'emprunt : -94.61%

Ce chapitre représente 1.84% des recettes d'investissement 2025. L'inscription 2025 correspond à un emprunt d'équilibre. On notera 900 000 € en recettes financières qui ne sont que des RAR.

### ➤ Chapitre 10 – Les recettes financières : -19.82%

Ce chapitre représente 9.92% des recettes d'investissement et diminue de -19.82% par rapport à 2024.

Elles comprennent les recettes perçues au titre :

- Du FCTVA, estimé à 190 367 €, soit 30% de moins que la somme perçues en 2024.
- De la Taxe aménagement, calculée à 68 600 €, soit 80% de la TAM prévue pour 2025 :
  - 97 autorisations d'urbanisme accordées en 2023 :
    - 1er versement en 2024 : 52 176 €
    - 2nd versement en 2025 : 30 644 €
  - 138 autorisations d'urbanisme accordées en 2024 :
    - 1er versement en 2025 : 55 089 €
    - 2nd versement en 2026 : 30 644 €

L'arrêté préfectoral relatif à la Taxe d'aménagement annonce un versement de 2 779 577 €. La différence de 2 693 844 € correspond au projet « Balisaccia », non inscrit au budget par principe de prudence.



Ce chapitre comporte également l'excédent de fonctionnement capitalisé : 585 507.66 € issu de l'affectation du résultat 2024.

### III. La Dette de la commune d'Alata inscrite du Budget Primitif 2025

Depuis 2023, la commune agit sur son niveau d'endettement et n'a pas contracté d'emprunt. Les emprunts inscrits sont des emprunts d'équilibre.

#### 1. Le profil de l'encours de dette

Selon la charte « Gissler » 100% des emprunts de la commune sont classés 1A, c'est-à-dire le risque le plus faible. La structure d'endettement est saine.

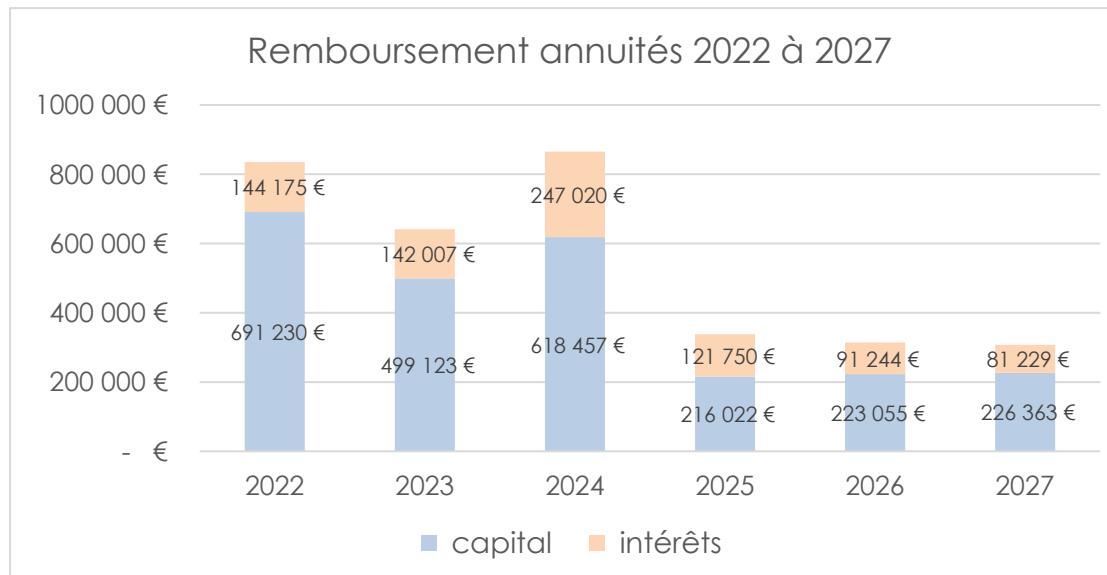
L'encours est constitué de 100% de taux fixe.

#### 2. Le profil d'extinction de dette

En 2025, les montants inscrits s'élèvent à :

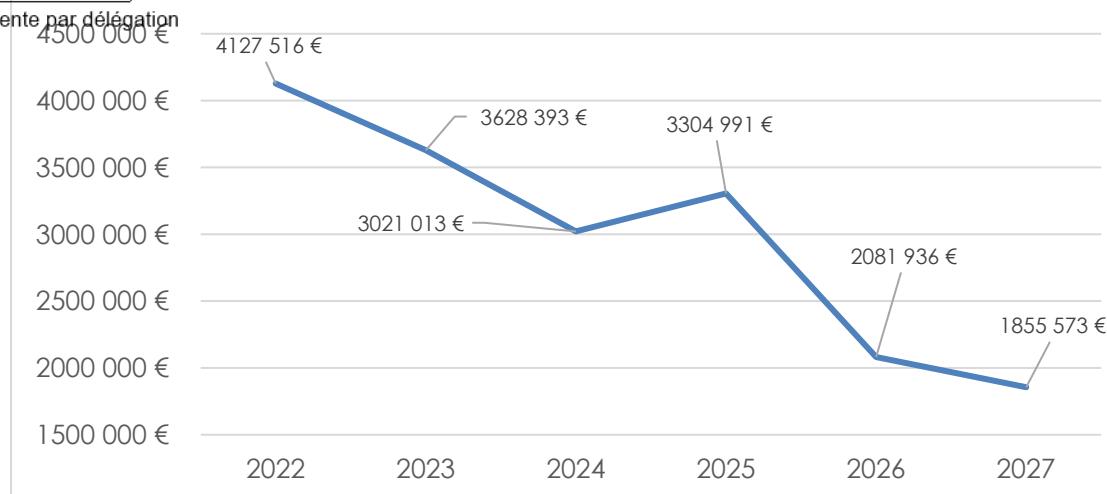
- ✓ 121 749.86 € de charges d'intérêts (compris les ICNE),
- ✓ 216 021.65 € de capital.

La commune remboursera une ligne de trésorerie et un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne, pour une somme d'un million d'euros, comme précédemment évoqué.





## Capital restant dû au 31/12/N



## DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,  
Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté 2024/37 du 14 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 ;

**VU** la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

**ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**